

Présidence

Vice-Président du conseil d'administration
Franck LE DERF

Direction Générale des services

Pascale LAINE-MONTELS

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

02.35.14.67.69

secretariatca@univ-rouen.fr

Conseil d'administration - URN

15 décembre 2023

Délibération n°CA-2023-20

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 33 votants, dont 5 membres représentés

Avis sur la nomination du Directeur des Presses Universitaires de Rouen et du Havre (PURH)

- Vu l'article 712 – 3 du code de l'éducation
- Vu l'article 13 des statuts de l'Université de Rouen Normandie
- Vu l'article 4 des statuts du service général des Presses Universitaires de Rouen et du Havre
- Vu la note annexe

Avis sur la candidature de Tony GHEERAERT à la direction des PURH

Pour	27
Contre	1
Abstention	1
NPPV	0

Le conseil d'administration émet un avis favorable à la candidature de Tony GHEERAERT à la direction des PURH

Fait à Rouen, le 15 décembre 2023

Le président de l'Université de Rouen Normandie


Laurent YON

Direction Générale des Services
DAJS

Affaire suivie par :

Marie-Rose GIANNATTASIO

 02.35.14.63.34

 marie-rose.giannattasio@univ-rouen.fr

Mont Saint-Aignan, le 30 novembre 2023

Note d'information aux membres du conseil
d'administration

Séance du 15 décembre 2023

Objet : Désignation du directeur du service général des presses universitaires de Rouen et du Havre (PURH)

Réf : article 13 des statuts de l'URN
article 4 des statuts du service général des presses universitaires de Rouen et du Havre

Article 4 des statuts du service général des presses universitaires de Rouen et du Havre

Article 4 : Nomination du Directeur

Le Directeur est nommé par le Président de l'université après avis du Conseil académique et du Conseil d'administration, pour une durée de quatre ans, renouvelable.

Un appel à candidatures est lancé auprès des enseignants-chercheurs en poste à l'université de Rouen Normandie. Les candidats présentent leur projet éditorial devant le Comité éditorial et le Comité de lecture¹. Les candidatures déclarées recevables par ces comités par avis motivé sont ensuite transmises au Conseil académique puis au Conseil d'administration.

En cas de démission du Directeur avant l'expiration de son mandat, il conserve ses fonctions jusqu'à la désignation d'un nouveau directeur. À défaut, le Président désigne un administrateur provisoire.

1 - À titre transitoire, pour la désignation du prochain directeur des PURH les candidats présentent leur projet éditorial devant le Comité éditorial actuel.

M. Tony GHEERAERT assure les fonctions d'administrateur provisoire du service des PURH depuis le 20 septembre 2023. Un appel à candidature auprès des enseignants-chercheurs en poste à l'université a été lancé le 6 novembre 2023 afin de pourvoir les fonctions de directeur des PURH.

Une seule candidature a été déposée : **M. Tony GHEERAERT**, professeur des universités en littérature française du XVIII^{ème} siècle.

Vous trouverez en annexes la candidature et le CV succinct de M. GHEERAERT.

Conformément à l'article 4 des statuts des PURH, le comité de lecture s'est réuni le 28 novembre 2023 et a émis un avis favorable à la candidature de M. GHEERAERT :

Après avoir entendu M. Tony GHEERAERT exposer son projet éditorial et au vu des échanges qui ont suivi, le comité de lecture des PURH approuve à l'unanimité les grandes orientations présentées par celui-ci.

Il est demandé aux membres du CAC d'émettre un avis sur la candidature de M. GHEERAERT au vu de l'avis du comité de lecture.

Articles 3-2-2 et 3-2-3 des statuts de l'URN : votes et procurations

Sauf dispositions légales ou statutaires contraires, toutes les décisions sont acquises à la majorité absolue des voix exprimées au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour. Les abstentions, votes blancs et nuls ne sont pas des suffrages exprimés.

En cas de partage égal des voix, le président de chaque conseil a voix prépondérante.

En cas de partage des voix pour une désignation ou une nomination, il est procédé à deux autres tours de vote. Si le partage égal demeure, il sera procédé à un nouvel appel à candidature ou à la proposition de nouveaux candidats à la prochaine réunion du conseil.

Chaque membre d'un conseil peut donner procuration à un autre membre du conseil, sans distinction de collège électoral.

Nul ne peut détenir ni donner plus d'une procuration. La procuration du titulaire prévaut sur celle du suppléant.

**Projet éditorial de Tony Gheeraert,
Professeur de littérature française du XVII^e siècle**

J'ai l'honneur d'être candidat au poste de Directeur des Presses universitaires de Rouen et du Havre. J'ai déjà publié deux monographies et coordonné un ouvrage collectif aux PURH. Je suis également impliqué depuis plus de deux décennies dans la vie de diverses revues savantes aux formats papier et électronique (rédaction-en-chef de *XVII^e siècle*, direction des *Chroniques de Port-Royal*, membre du bureau de *Féeries*, co-fondateur des *Etudes Epistémè*). Je serais donc heureux de mettre mon expérience éditoriale et scientifique au service des publications universitaires rouennaises et havraises.

Ma première tâche consistera à mettre en application les nouveaux statuts des PURH et à faire vivre les organes prévus par ses différents articles. Ils aboutiront en particulier à modifier les procédures de sélection et de validation des ouvrages, de façon à garantir davantage la valeur scientifique des livres publiés, dans le respect des processus d'évaluation par les pairs en vigueur au sein de la communauté universitaire. Des documents seront proposés à l'approbation du Conseil des PURH, afin d'explicitier les différentes étapes de la procédure (soumission des manuscrits, examens préliminaires, choix des experts, évaluation, navettes avec l'auteur, décision finale). Celles-ci seront valables pour toutes les publications, au sein des collections aussi bien qu'hors-collection. Un *peer-reviewing* transparent et rigoureux est en effet la condition de la haute qualité scientifique des ouvrages de nos Presses. La mise en place des nouveaux statuts permettra ainsi de promouvoir l'excellence de la production scientifique des Presses. Cette mise en place fera l'objet d'une évaluation, afin de prévoir d'éventuels aménagements marginaux.

Je souhaite également renforcer les liens avec les laboratoires, les Fédérations de recherche et les directeurs de collection des deux Universités partenaires. Des échanges réguliers permettront d'articuler plus finement leur stratégie avec la politique éditoriale des Presses, en lien avec les objectifs des établissements, et en favorisant autant que possible des approches interdisciplinaires. De nouvelles collections seront créées en fonction des évolutions de la recherche et de l'enseignement. Des mesures seront prises pour renforcer l'identité des collections et mettre en valeur leur cohérence et la spécificité de leur ligne éditoriale.

Tout en conservant leur mission première qui consiste statutairement à offrir un débouché de publication aux enseignants-chercheurs des deux universités partenaires, j'ai l'intention d'ouvrir davantage les Presses à des propositions extérieures, en particulier lorsqu'elles portent sur des sujets en lien avec les stratégies des deux établissements. Des collaborations avec d'autres Presses universitaires pourront être engagées, afin de donner au label PURH une influence et un rayonnement supplémentaires.

Au cours de mon mandat, si je suis Directeur, je développerai la stratégie numérique des PURH, dans un double objectif. Le premier consistera à mieux intégrer le numérique à la

chaîne de production, et le second aura pour but de renforcer l'Open Access. Le libre accès est en effet un vecteur qui permet aux universités de remplir leur mission de service public en favorisant une société plus informée, équitable et collaborative. Il est en parfaite adéquation avec les valeurs des humanités numériques qui prônent l'ouverture, l'accessibilité et le partage des connaissances à l'ère du numérique. Si les Presses universitaires de Rouen et du Havre sont déjà largement engagées dans une politique en faveur de la Science Ouverte, à travers en particulier leur partenariat avec OpenEdition, une ouverture plus poussée vers le libre nous permettra de renforcer notre mission de diffusion du savoir et d'assurer que nos publications soient accessibles et visibles dans le monde entier, sur des plates-formes pérennes et reconnues, en pleine adéquation avec le projet d'établissement, ainsi que qu'avec les nouvelles exigences du monde académique moderne et les valeurs exprimées dans le Manifeste des Humanités numériques.

L'évolution des productions universitaires vers davantage de numérique ne signifiera pas l'abandon des publications papier, qui constituent et constitueront encore le cœur vivant de l'activité des Presses. La partie papier de la chaîne éditoriale sera repensée et renouvelée en tenant compte des évolutions rapides des techniques dans ce domaine. Dès le début de mon mandat, si je suis Directeur des PURH, je solliciterai une étude sur les opportunités offertes par l'impression à la demande, solution pour laquelle d'autres Presses universitaires françaises et étrangères ont déjà opté. L'impression à la demande aligne les pratiques éditoriales avec les réalités économiques et environnementales contemporaines, tout en offrant une flexibilité et une accessibilité accrues. C'est une stratégie qui soutient la durabilité, l'efficacité et l'innovation dans le secteur de l'édition, et permet également l'optimisation du stockage. Qu'il s'agisse des activités au format papier ou dématérialisées, je m'engage à ce que les Presses adoptent des pratiques éditoriales durables et éthiques.

Les membres du service seront bien sûr consultés et sollicités lors des réflexions sur ces changements qui concernent leur métier, et je veillerai à ce qu'ils soient pleinement associés aux décisions qui seront prises. Je m'assurerai aussi qu'ils puissent recevoir les formations nécessaires à l'acquisition de nouvelles compétences, et, d'une façon générale, j'aurai à cœur qu'ils puissent assurer leurs missions dans les meilleures conditions.

Au cours de mon mandat, si je deviens Directeur, Les Presses entreprendront une démarche active pour optimiser la distribution, en mobilisant à la fois les vecteurs de diffusion traditionnels et les outils en ligne (web, réseaux sociaux). Une communication et une promotion particulières seront offertes aux titres susceptibles de rencontrer un fort écho scientifique ou sociétal. Des collaborations avec des institutions publiques ou privées seront engagées à cette fin, afin de rendre les Presses universitaires rouennaises et havraises plus visibles dans le paysage éditorial et culturel régional et national, mais aussi à l'étranger.

Je veillerai également à ce que le service soit inséré au sein des différentes structures pédagogiques et de recherche des universités partenaires, afin de contribuer à la mission sociale de l'Université en facilitant l'accès au savoir. Les Presses pourront ainsi accueillir des

stagiaires des masters intéressés par les questions éditoriales (Master Humanités numériques, etc.)

Une réflexion sera entamée afin de repenser la convention entre Rouen et Le Havre. Celle-ci fait l'objet de reconductions régulières, mais, de l'aveu des deux partenaires, elle nécessite des réaménagements en vue de mettre en place un fonctionnement mieux partagé et une meilleure intégration des établissements impliqués.

L'objectif général de la politique éditoriale ainsi définie consiste à renforcer la qualité scientifique et académique des publications, tout en accroissant le rayonnement intellectuel et la diffusion des titres édités par les Presses universitaires de Rouen et du Havre, aux plans national et international.

CV synthétique

I. Etat civil et coordonnées

Né le 30/01/1971 à Dunkerque

Adresse : 32 rue du Maréchal Joffre

76 130 Mont-Saint-Aignan - 06 76 11 80 49 - tony.gheraert@univ-rouen.fr

Fonctions actuelles : professeur de littérature française du XVIIe siècle à l'Université de Rouen Normandie (depuis 2018), administrateur provisoire des Presses universitaires de Rouen et du Havre

II. Formation et diplômes

2016 : Habilitation à Diriger les recherches en Littérature française

1999 : Doctorat de Littérature française (mention très bien avec les félicitations à l'unanimité)

1992-1997 : Scolarité à l'Ecole Normale Supérieure de Paris

1994 : Agrégation externe de Lettres classiques (8^e)

III. Titres et distinctions

2019 : Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques

2003 : Médaille du Député (Assemblée nationale)

2003 : Prix Pierre-Georges Castex de l'Académie des Sciences morales et politiques pour *Le Chant de la grâce* (voir ci-dessous)

IV. Ouvrages individuels

Une Fantaisie à la manière de Callot. Introduction au Roman comique de Paul Scarron, Presses de l'université de Rouen et du Havre, 2021.

Œuvres chrétiennes de Robert Arnauld d'Andilly (1644), Classiques Garnier, 2020 (édition critique)

Contes de Charles Perrault (édition critique), Champion, 2011.

Saturne aux deux visages. Introduction à l'Astrée d'Honoré d'Urfé, Presses universitaires de Rouen et du Havre, 2006.

Perrault et ses contemporains, *Contes merveilleux* (édition critique), Champion, 2005.

Le Chant de la grâce. Port-Royal et la poésie, Champion, "Lumière classique", 2003.

Nouvelles Réflexions sur l'Art poétique de Bernard Lamy, Paris, Champion, "Sources classiques", 1998.

V. Coordination de publications collectives (cinq dernières années)

Port-Royal et le corps (numéro thématique des *Chroniques de Port-Royal*, sous presse), en

collaboration.

Les recettes du succès. Stéréotypes compositionnels et littérature au XVIIe siècle (numéro thématique d'*Acta fabula*, 2023), en collaboration

Bérénice, trois-cent cinquante ans après (numéro thématique des *Etudes Epistémè*, 2021), en collaboration.

Lusor in Fabula. Jeux vidéo et nouvelles frontières du récit (numéro thématique des *Cahiers de narratologie*, 2020), en collaboration.

Port-Royal, littérature et cinéma (XXe-XXIe s.) (numéro thématique des *Chroniques de Port-Royal*, 2020), en collaboration.

VI. Principales activités d'expertise et d'encadrement

Participation à huit comités de sélection depuis 2016, dont une présidence

Participation à douze soutenances de thèse ou d'HDR (passées ou en cours), dont une présidence

Cinq thèses inscrites, dont une soutenue

VII. Principaux enseignements

Sept cours d'Agrégation depuis 2015 (Pascal, Racine, Scarron, Boileau, Perrault/Aulnoy, La Bruyère, d'Urfé), et carnets Hypothèses associés

Deux cours de CAPES depuis 2021

Quatre séminaires de master (intermédialité, théorie littéraire, art et littérature, littérature et multimédia)

Différents cours de licence dont : Racine, contes de fées à l'âge classique, jeux vidéo et littérature

VII. Principales responsabilités éditoriales

Depuis 2023 : Rédacteur-en-chef adjoint des *Chroniques de Port-Royal*

Depuis 2021 : Membre du comité de rédaction de *Féeries*

2007-2009 : Directeur des *Chroniques de Port-Royal*

2001-2005 : Rédacteur-en-chef de *XVIIe Siècle*

2002 : Co-fondateur des *Etudes Epistémè*, puis membre du comité éditorial

VIII. Principales responsabilités scientifiques (dix dernières années)

Depuis 2021 : directeur-adjoint du Centre de Recherches Editer Interpréter (EA 3229) de l'Université de Rouen Normandie

Depuis 2021 : secrétaire du Centre International Jean Racine

Depuis 2018 : vice-président de la Société des Amis de Port-Royal

2018-2021 : Porteur du programme de recherche régional normand CORNUM (Corpus et éditions numériques)

Depuis 2017 : responsable de l'axe Humanités numériques à l'IRIHS

2016 : Co-fondateur et membre du réseau des vice-présidents numériques (VPNUM)

2013-2016 : Vice-président de l'université, en charge du numérique

2011-2013 : Co-Directeur du Département de Lettres modernes